

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

71 Rue Jeanne d'Albret

BP 60547

32021 AUCH CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**REUNION DU BUREAU****21 juillet 2022 à 9h00****Décision N° 2022_016_B***Membres convoqués : 7**Présents : 6**Absent Excusé : 1*Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Christine BEYRIA – Nathalie BARROUILLET - Chantal DEJEAN-DUPEBE – Jacques JEAN-LOUIS - Danièle DARAN.Absent excusé : Mme Charline DUMONTAssistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.

Mme Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 143 400 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition amélioration d'1 logement PLUS situé à AUCH "Rue Berwick".

Le Bureau par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DECIDEPour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un Contrat de Prêt composé de 3 Lignes du Prêt pour un montant total de **143 400 € (CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENTS Euros)** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS 94 400 €
Durée totale de la Ligne du Prêt : Dont durée du différé d'amortissement :	40 ans 2 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>

Typologie Gissler	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Ligne de Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	34 000 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

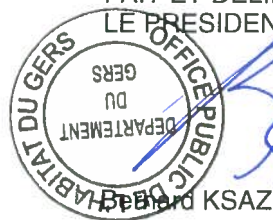
Ligne de Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	BOOSTER 15 000 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index	Taux fixe
Taux d'intérêt annuel fixe:	3,08 % <i>Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.</i>
Typologie Gissler	1A
Profil d'amortissement :	Echéances constantes

A cet effet, le Bureau autorise sa Directrice Générale, à :

- signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférent.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Pour : 6
Abstention : 0
Contre :

Décision N° 2022 016 B